



90 minutes pour la mobilité

La fiscalité de la mobilité

Programme

- Budget de mobilité: modifications et assouplissements à partir de janvier 2022
- Fiscalité des voitures de société
 - Écologisation accélérée des flottes de voitures de société : implications fiscales et sociales
 - Installations de recharge électrique : incitations pour les particuliers et les entreprises
- Quelques indexations et modifications en 2022



01. Budget de mobilité: modifications à partir de 2022

Affectation dans 3 piliers: ce qui ne change pas

Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3
Une voiture de société écologique 95 g CO2 Électrique ou hybride	Moyens de transport et services durables	Solde résiduel en espèces décompte 1x par an
Traitement (para)fiscal identique à celui de la voiture de société classique	Exonération totale de cotisations sociales et d'impôts	pas d'impôts, uniquement une cotisation ONSS TR de 38,07 %



Pour les travailleurs qui ont une voiture de société ou qui ont droit à une voiture de société.
Liberté d'implémenter le budget dans le chef de l'employeur – Liberté du travailleur de faire usage du budget.

Mesures anti-abus: ce qui reste et ce qui est ajouté

Pour lutter contre les abus

- **Maintien:** inchangé des **périodes d'attente pour les employeurs**
- **Maintien:** Pas si salary sacrifice et pas en remplacement d'un avantage équivalent
- **Nouveau:** Application d'une **limite minimale et maximale** pour le budget mobilité entre 3.000 et 16.000 EUR par an



Les employeurs qui sont déjà dans le système ont jusqu'au 01/01/2023 pour adapter leur budget.

Durabilisation de la mobilité : adaptation du budget mobilité



Total Cost of Ownership

Possibilité de déterminer la formule TCO à fixer par AR (non encore publié)



Durabilisation de la mobilité : adaptation du budget mobilité



Extension des possibilités d'affectation

Pilier 1 (voiture de société écologique), **Pilier 2 (mobilité durable)** et Pilier 3 (espèces)

Options en fonction de l'offre de l'EM

Durabilisation de la mobilité : adaptation du budget mobilité



Restrictions

Au moins une offre dans le pilier 2

L'employeur est tenu d'offrir une mobilité durable

Pas d'émission de CO2

À partir de 2026 → pilier 1 : uniquement voiture sans émission de CO2

Durabilisation de la mobilité : adaptation du budget mobilité



Pilier 2

Extension des possibilités d'affectation

Mobilité douce
(financement, garage et équipement)

Prime piéton (0,25 €/km)
(cf. indemnité vélo)

Transport public
(abonnement membre du ménage et
frais de stationnement)

Ajout tricycles et quadricycles
motorisés
(propulsion électrique)

Logement
(10 km et aussi amortissements en
capital)

Durabilisation de la mobilité : adaptation du budget mobilité



Délais d'attente => Employeur Oui // Travailleurs Non



EM min. 3 ans ininterrompus 1 ou plusieurs voitures
(min1,)

Exception pour les EM débutants

~~TR entrer en ligne de compte pour la voiture pendant min. 12 mois
(min. 3 mois ininterrompus avant la demande)~~



02. Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications fiscales et sociales

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications fiscales et sociales

Fisc

ONSS

Déductibilité des frais de voiture et de carburant

Augmentation de la cotisation de solidarité CO2

ATN TR inchangé

Tr pas de changements

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications fiscales



Règles actuelles

120% - (0,5% x coefficient x nbre gramme CO2/km)

58,72% → 58,70%

51,25% → 51,30%

NEW

Arrondi au dixième supérieur ou inférieur, selon que le chiffre des centièmes atteint 5 ou non.

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications fiscales



Avant 1/7/2023 → maintien règles existantes

Apd 1/7/ 2023 jsq 31/12/ 2025 → extinction progressive

Véhicules hybrides rechargeables achetés à partir du 1er janvier 2023 → limitation de la déductibilité des frais de carburant à 50% maximum (pour inciter usage électrique)

Schéma de l'extinction:

La franchise maximale évolue :
Du revenu 2025 = 75 %.
À partir du revenu 2026 = 50 %.
Du revenu 2027 = 25 %.
À partir du revenu 2028 = 0 %.

A partir de 2025, la limite inférieure est supprimée.

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications fiscales



À partir du 1er janvier 2026 →
uniquement les voitures sans
CO2
~~Véhicules hybrides~~

Avant 1/7/2023 → maintien
règles existantes

Après 1/7/ 2023 jsq 31/12/ 2025 →
extinction progressive

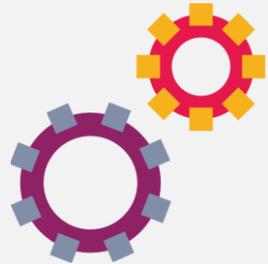


Schéma de l'extinction:

La franchise maximale évolue :
Du revenu 2025 = 75 %.
À partir du revenu 2026 = 50 %.
Du revenu 2027 = 25 %.
À partir du revenu 2028 = 0 %.

+ A partir de 2025, la limite inférieure est supprimée.

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications fiscales

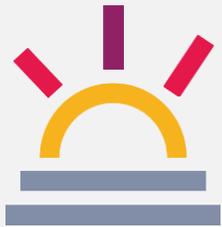


Déductibilité des voitures sans émissions de CO2

2026	100%
2027	95%
2028	90%
2029	82,50%
2030	75%
2031	67,50%

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: Implications sociales

ONSS



CO2- cotisation de solidarité

Conséquences

Augmentation pour les voitures acquises à partir du 1/7/2023

$[(\text{émission de CO}_2 \times 9 \text{ EUR}) - \text{coef}) / 12] \times 1,3525$

2,25 àpd 1/7/2023
2,75 àpd 1/1/2025
4 àpd f 1/1/2026
5,5 àpd 1/1/2027

Augmentation montant minimum

Actuellement 20,83 € (non indexé) indexé = 28,17 euros

€ 23,41 àpd 11/2025
€ 25,99 àpd 1/1/2026
€ 28,57 àpd 1/1/2027
€ 31,15 àpd 1/1/2028

Accélération de l'écologisation du parc automobile de l'entreprise: implications fiscales et sociales



Voiture de société plus chères (au début pour l'employeur)



Les voitures de société sont moins intéressantes comme forme de rémunération?



03. Installations de recharge électrique: Incitations pour les particuliers et les entreprises

Installations de recharge électrique: Incitations



recharge électrique: Incitations



Particulier → Diminution d'impôt pour installation borne à la maison

EM → déductibilité augmentée pour installation bornes de recharge publiques

**Investissements
réalisés entre le
1/09/2021 et le
31/08/2024**

Installations de recharge électrique: Incitations

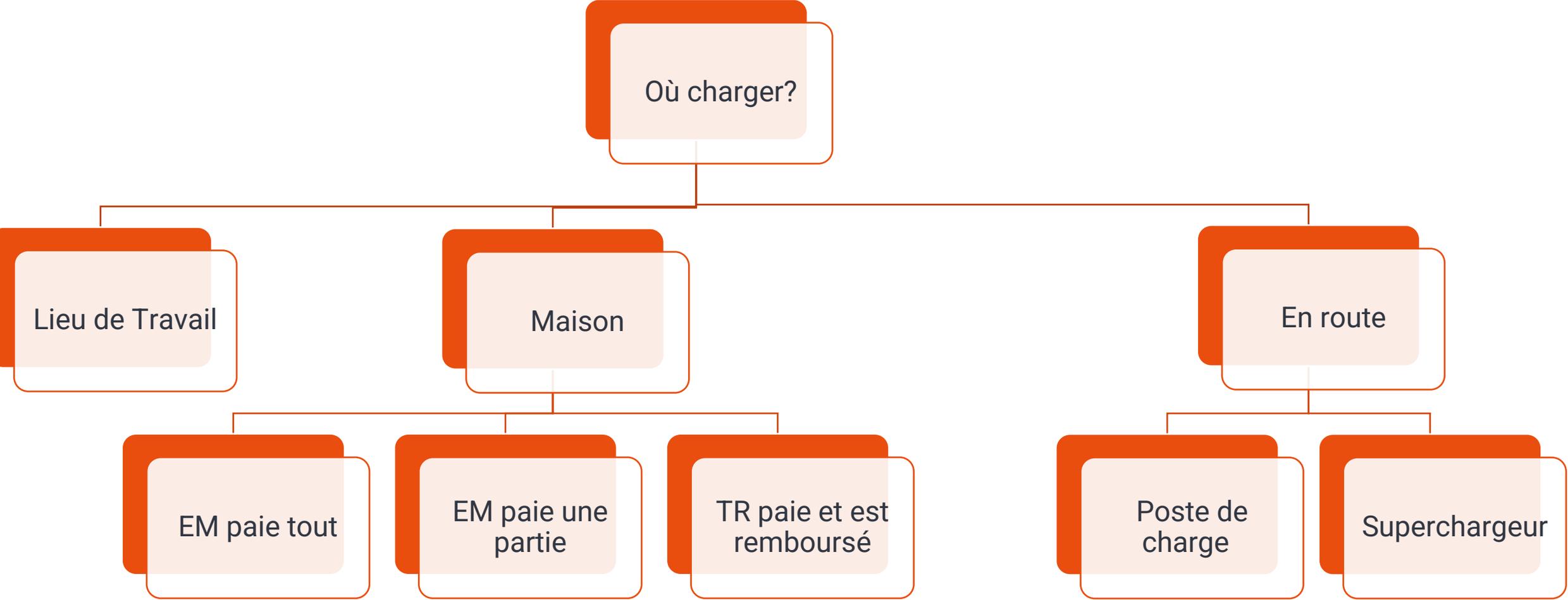
Particulier

- Allègement fiscal - ponctuel
- Pour les dépenses effectuées :
 - Du 01/09/21 au 31/12/22 : 45%.
 - En 2023 : 30%.
 - Du 01/01/24 au 31/08/24 : 15%.
- 1.500 EUR / station de recharge
- Conditions

Entreprise

- Augmentation de la déduction des frais
- Accessible au public
- Investissements réalisés
 - Du 01/09/21 au 31/12/22 : 200%.
 - Du 01/01/23 au 31/08/24 : 150%.
- Conditions

Où charger sa voiture?



≠ POSSIBILITÉS ENTREPRISE



Chargement au travail

- Fourni et payé par l'employeur
- Unité avec voiture (pas d'ATN séparé ~~ONSS PP~~)
 - Pour voiture électrique (borne de recharge)
 - Plug in hybride (prise de câble intelligente)

Chargement en route

- Fourni et payé par l'employeur
- Unité avec voiture (pas d'ATN séparé ~~ONSS PP~~)
 - Pour voiture électrique (borne de recharge)
 - Hybride rechargeable (+ abonnement supplémentaire pour les combustibles fossiles)

Chargement à la maison

- Option 1 : EM paie toute l'électricité, y compris celle liée à usage privé et non à la voiture de fonction.
- Option 2 : le EM paie partie prof
- Option 3 : Le tr paie d'abord - le WG paie ensuite

≠ POSSIBILITÉS ENTREPRISE-> chargement à la maison

EM paie tout

- Unité avec voiture (pas d'ATN séparé ~~ONSS PP~~)

Em paie partie pro

- Police adaptée
- Unité avec voiture (pas d'ATN séparé ~~ONSS PP~~)
- Pas de partie privée aucun autre avantage ne doit être généré

TR paie EM rembourse

- TR paie d'abord l'électricité lui-même
- ONSS : compris dans la contribution CO2
- Fisc : distinction 
- Déplacements professionnels : PP
- Trajets domicile-travail : PP (sauf exemption de 430 EUR maximum) 
- Déplacements purement privé : PP 
- Mais assouplissement
 - Cds réunies
 - Alors fait partie de l'ATN

Installation de recharge: travailleur sortant

TR paie la valeur résiduelle à l'employeur et garde la borne

- Pas d'ATN, ni en sécurité sociale, ni fiscalement
- Pouvez-vous forcer la reprise de la borne
 - Légalement contestable
 - Clause avant le début du contrat
 - Clause dont le contenu et l'impact sont clairs
 - Uniquement en cas de licenciement par l'employeur ou de motif grave invoqué par le travailleur

TR ne paie pas la valeur résiduelle à l'employeur et garde la borne

- ATN (Sécurité sociale nationale et PP) pour la valeur résiduelle
- Position récente des autorités fiscales = après 4 ans, valeur résiduelle négligeable.

L'EM désinstalle la borne

- Pas d'ATN, ni en sécurité sociale, ni fiscalement
- Coût d'élimination = élevé



04. Indexations en 2022

Tarifs SNCB

Modifications apportées à l'intervention patronale dans les trajets domicile - lieu de travail

Train



Tarifs cartes train : + 2,14 % à partir du 1er février 2022.

=> Augmentation intervention employeurs dans les secteurs qui réfèrent à un pourcentage du prix de la carte train pour intervention D-> LT.

=> Certains secteurs appliquent un tableau forfaitaire: pas de changement en 2022.

Indemnité vélo

- Montant maximal exonéré de l'indemnité vélo passe à 0,25 EUR par kilomètre parcouru entre le domicile et le lieu de travail.



=> Les secteurs qui renvoient au montant fiscalement et socialement exonéré devront adapter l'indemnité vélo.

=> Certains secteurs prévoient des montants dérogatoire important de consulter la convention collective de travail sectorielle.

Immunisation intervention patronale dans les frais de déplacements D -> LT



- Quand le Tr opte pour la déduction du forfait légal de ses frais professionnels:
 - l'intervention de l'employeur immunisée à concurrence de **430 €** par an (année de revenus 2022).
 - Un précompte professionnel doit être retenu sur le montant qui excède 35,80 € par mois.
- Quand le Tr opte pour la déduction de ses frais réels => aucune immunisation fiscale de l'intervention patronale dans ses frais de transport. Celle-ci sera donc entièrement imposable

Cotisation CO2

Montant mensuel minium 28,17 euros/mois au lieu de 27,54 euros en 2021



Type de voiture		Formule
Essence	CO2 connu	$(((\text{émissions CO2} \times 9 \text{ EUR}) - 768) / 12) \times 1,3525$
	CO2 pas connu	$(((182 \times 9 \text{ EUR}) - 768) / 12) \times 1,3525 = 98,06 \text{ EUR}$
Diesel	CO2 connu	$(((\text{émissions CO2} \times 9 \text{ EUR}) - 600) / 12) \times 1,3525$
	CO2 pas connu	$(((165 \times 9 \text{ EUR}) - 600) / 12) \times 1,3525 = 99,75 \text{ EUR}$
GPL (*)		$(((\text{émissions CO2} \times 9 \text{ EUR}) - 990) / 12) \times 1,3525$
Electrique		28,17 EUR par mois
(*) Un véhicule GPL est une voiture convertie qui roulait auparavant à essence. On utilise pour la formule le CO2 du véhicule à essence.		

Taux de référence CO2 pour ATN voiture et ATN minimum 2022

le taux de référence augmente et entraîne
=> Augmentation ATN

Exemple – Audi A4 Avant diesel

Valeur catalogue de 35.410 EUR, 1re année d'immatriculation, diesel, taux d'émission de CO2 = 104 g/km.



L'ATN pour le mois de janvier 2022 s'élèvera à 216,53 EUR. Compte tenu de l'émission de référence pour 2021, il aurait été de 193,33 EUR pour le même mois.

Le Minimum d'avantage pour 2022 : 1400 EUROS.

- **Calcul forfaitaire de l'ATN**

(valeur catalogue x 6/7) x **coefficient CO²** x jours calendrier dans le mois
365 (ou 366)

↓

Diesel:	5,5 + [(CO² - 75 (84 en 2021) x 0,1] %
Essence/LPG/Gaz naturel:	5,5 + [(CO² - 91 (102 en 2021)) x 0,1] %
Electricité:	4%
Hybride:	selon Co2 du certificat ou selon carburant fossile utilisé si fausse hybride

- ➔ Le montant de l'ATN varie chaque mois!
- ➔ Les valeurs de référence avaient augmenté en 2020 => baisse de l'ATN but: réduire de l'impact de la norme WLTP ...
- ➔ Désormais les valeurs de référence seront au moins égales ou seront diminuées => ATN augmente (volonté du gouvernement)



Merci !

Valérie t'Serstevens

